

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, OLESKOW Philippe, PESME Olivier,
PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Mr LASNIER Henri

POUVOIRS : Mr LASNIER Henri donne pouvoir à Mr PREVOST Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 8 septembre 2015

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	13
Absent excusé	1
Pouvoir	1

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2015.

DELIBERATIONS

- Election d'un adjoint
- Indemnités de fonction
- Commissions communales et comités consultatifs – désignation d'un membre
- Personnel : Entretien Professionnel – définition des critères.
- Temps d'Activité Périscolaire : convention à passer avec l'Association Sportive de Suèvres pour un Intervenant sportif – année scolaire 2015/16
- Z.A.C. des Coutures : Modification du programme de la ZAC et lancement de la concertation.
- Effacement des réseaux d'électricité 1^{ère} et 2^{ème} phases – Décisions modificatives
- Urbanisme – Fixation du taux de la taxe d'aménagement et définition des exonérations

AUTRES POINTS

- P.L.U. – P.A.D.D. Etat d'avancement
- Rentrée scolaire : effectifs
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

A l'ouverture de séance, le Conseil municipal rend hommage à madame Josette DUNEAU, 2^{ème} adjointe au maire, décédée le 17 juillet. Conseillère depuis 1989 et adjointe depuis 14 ans, elle était pleinement investie dans la vie municipale. Au service de la collectivité, madame DUNEAU Josette était un exemple de rigueur et de droiture, bienveillance, de simplicité et d'humilité. Sa mémoire restera présente à l'esprit de tous les membres du Conseil et, sans doute, de toute la population. A cet effet, a été évoqué le fait qu'un futur équipement (soit une rue, soit la maison des associations) puisse lui être dédié en hommage à son action.

POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- Agenda d'accessibilité programmée – dépôt de la demande d'approbation
- SIDELC – modification des statuts

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 8 juillet 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

ELECTION D'UN ADJOINT SANS ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES – DELIBERATION NO 2015-36

Suite au décès de madame DUNEAU Josette qui occupait les fonctions de deuxième adjointe, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Il est précisé à l'article L2121-1 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales) que les adjoints prennent rang selon l'ordre de présentation sur la liste. En conséquence, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De ce fait, c'est le poste de 4^{ème} adjoint qui devient vacant. Après un appel à candidature, Madame LE FLOCH Claire se porte candidate. Monsieur le Maire invite donc le Conseil municipal à procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint au scrutin secret. Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés Mme LE FLOCH Claire est proclamée adjointe au maire et installée immédiatement au poste de 4^{ème} adjoint.

INDEMNITES DE FONCTION SUITE A L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT – DELIBERATION N° 2015-37

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014-24 du 14/04/2014 fixant les indemnités de fonctions de maire et des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire maintenue constituée par le montant des indemnités maximales qui est de 2 432.91€ par mois. Le Conseil municipal, unanime, décide de maintenir les taux actuels et d'attribuer au nouvel adjoint une indemnité de fonction au taux de 10% de l'indice brut 1015.

COMMISSION COMMUNALE LISTE ELECTORALE – DELIBERATION N° 2015-38

Selon les articles L 2121-22 et L2143-2 et suivants du CGCT, le Conseil Municipal, unanime, désigne Madame LE FLOCH Claire, membre de la commission « Liste électorale ».

PERSONNEL – ENTRETIEN PROFESSIONNEL – DEFINITION DES CRITERES DELIBERATIONS N° 2015-39

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entretien professionnel annuel est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 en lieu et place de la notation. Celui-ci est conduit par le maire ou par un maire adjoint et donne lieu à un compte rendu relatant l'ensemble des thèmes abordés avec l'agent ; une appréciation générale, sans notation, est faite traduisant la valeur professionnelle de l'agent selon des critères bien définis. Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil municipal, unanime, adopte les critères présentés qui seront soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

TEMPS ACTIVITE PERISCOLAIRE – CONVENTION ENTRE L’ASSOCIATION SPORTIVE DE SUEVRES ET LA COMMUNE – DELIBERATION N° 2015-40

Monsieur le Maire rappelle l’application de la réforme des rythmes scolaires et la mise en place du Temps d’Activité Périscolaire (T.A.P.) en septembre 2014. La volonté du RPI qui regroupe les communes de St Denis S/Loire, Ménars et Villerbon, est de proposer des activités sportives et culturelles variées pendant les temps périscolaires. Monsieur le Maire s’est adressé à l’Association Sportive de Suèvres et a sollicité l’intervention d’un éducateur sportif pour l’année scolaire 2015/2016. Il y a lieu de créer une convention pour définir les modalités d’intervention de l’association sportive dans le cadre des T.A.P. , pour déterminer la prestation et les conditions de mise en œuvre de l’intervenant sportif et enfin pour fixer les engagements réciproques entre les cosignataires. Le Conseil Municipal, unanime, approuve ladite convention et autorise le maire à la signer.

ZAC DES COUTURES – MODIFICATION DU PROGRAMME DE LA ZAC –LANCEMENT DE LA CONCERTATION DELIBERATION NO 2015-41

Les négociations engagées avec la société 3 Vals Aménagement, seul candidat, n’ayant pu aboutir, le Conseil Municipal souhaite engager la reprise des études préalables de la ZAC des Coutures afin de réexaminer les conditions de faisabilité et de revoir les modalités de la concession d’aménagement. Il décide d’ouvrir la procédure de concertation préalable à la création de la Z.A.C. En octobre prochain, est prévue une exposition avant l’approbation de la modification de la ZAC. Les dates et le lieu des étapes de concertation seront portés à la connaissance du public par voie d’affichage.

EFFACEMENT DES RESEAUX D’ELECTRICITE – 1ERE PHASE - ANNEE 2011-2013 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – OPERATION PATRIMONIALE - DELIBERATION N° 2015- 42

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier qui a été établi en 2011 par le SIDELC relatif à l’effacement coordonné des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage public et de télécommunication de la 1ère phase rue André Rouballay. Cette opération, terminée en 2013, a été enregistrée au budget, en investissement, à l’opération n° 11 – Voirie aux comptes n° 21533 et 21534 pour 162 499.27€. Comme pour la 2^{ème} phase, le réseau d’électricité appartenant au SIDELC, le coût des travaux doit être imputé au compte n° 2041482 « subvention versée » et amorti sur 15ans. Le Conseil municipal, unanime, approuve la décision modificative dite « opération patrimoniale » ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 041 – OP.PATRIMONIALE	N° inventaire 2012W06		
Cpte 2041482	Subvention d’équipements versée	27 900€	
Cpte 21534	Réseaux d’électrification		27 900€

EFFACEMENT DES RESEAUX D’ELECTRICITE 2EME PHASE – ANNEE 2015– DECISION MODIFICATION N° 2 – VIREMENTS DE CREDITS - DELIBERATION N° 2015-43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le dossier qui a été établi par le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d’Electricité de Loir et Cher) relatif à l’effacement coordonné des réseaux de distribution d’électricité, d’éclairage public et de télécommunication de la 2^{ème} phase rue André Rouballay. Cette opération a fait l’objet d’une inscription au budget 2015, en investissement, à l’opération n° 11 - voirie - compte n° 2315 « Installations matériel et outillage en cours » pour 90 348.27€. Le réseau d’électricité appartenant au SIDELC, le coût des travaux doit être imputé au compte n° 2041482 « Subvention versée ». Cette subvention devra être amortie sur 15 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve les virements de crédits ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT	INTITULES	DEPENSES
Opération n° 11 - Voirie		
Cpte 2315	Installations matériel et outillage	-17 500€
Cpte 2041482	Subvention d'équipements versée	+ 17 500€

TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX – DEFINITION DES EXONERATIONS DELIBERATION N° 2015-44

Par délibération en date du 13 octobre 2014, le Conseil municipal avait décidé de reconduire la taxe d'aménagement (remplace la T.L.E.) sur l'ensemble du territoire de la commune au taux de 4%. Monsieur le Maire rappelle qu'une exonération totale a été votée pour les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé, les locaux à usage industriel, pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m² et enfin pour les abris de jardin d'une superficie inférieure à 20m² et 40m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone U en extension d'une construction existante. Les abris de jardin réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables. Le Conseil municipal, unanime, décide de fixer le taux à 5% et de maintenir les exonérations existantes à ce jour.

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – DEPOT DE LA DEMANDE D'APPROBATION – DELIBERATION N° 2015-45

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), vu l'obligation d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les E.R.P. avant le 27 septembre 2015, monsieur le maire présente au conseil municipal l'agenda d'accessibilité programmée comprenant les actions nécessaires pour que l'établissement recevant du public réponde aux exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Il est proposé d'effectuer une demande d'approbation d'un Ad'Ap pour la mairie et l'école Victor Hugo. Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet présenté et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

SIDELC – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS – DELIBERATION NO 2015-46

La délibération de l'organe délibérant du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher en date du 3 septembre propose de modifier ses statuts en y intégrant les évolutions juridiques et techniques intervenues depuis une quinzaine d'années dans le domaine de l'énergie (maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables). Après délibération, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du SIDELC.

PLAN LOCAL D'URBANISME – P.A.D.D. – ETAT D'AVANCEMENT

Une présentation du P.A.D.D. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été faite en mairie le lundi 31 août ; étaient présentes à cette réunion les personnes publiques associées (DDT, STAP, Conseil Départemental, S.I.A.B, CAUE, etc...). Une réunion publique est prévue le lundi 21 septembre à 18h30 à l'espace Oudin/Bretheau-salle des Charmilles pour présenter à la population les grandes lignes du P.L.U. et le P.A.D.D.

P.L.U.I – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dans le cadre du transfert de la compétence P.L.U. des communes vers l'Intercommunalité, le Conseil Municipal devra se prononcer prochainement pour le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme » au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire ». Il devra également valider la modification des statuts communautaires.

RENTREE SCOLAIRE 2015-2016

EFFECTIFS : Les effectifs de l'école Victor Hugo sont de 42 élèves dont 18 en grande section et CP, 24 en CE1 et CE2. Le total des effectifs au sein du R.P.I. est de 141 élèves.

L'école du sacré cœur compte 73 élèves de la maternelle au CM2.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES

NEANT

INFORMATIONS - G. PREVOST

Effacement des réseaux rue André Rouballay : La deuxième phase a démarré le 7 septembre et ce pour une durée de quatre mois.

Eclairage public : Suite à la consultation de prix pour le remplacement de candélabres, trois propositions ont été reçues et analysées. La société Bouygues Energies & Services de Contres a été retenue pour un montant de 44 825.40€ TTC soit 37 354.50€ HT.

Sécurité : La commission propose l'implantation de deux panneaux « stop » sur l'artère principale formée par la rue des Grèves et la rue Roger Régnier afin de limiter la vitesse aux 30km/h réglementaires et assurer ainsi la sauvegarde des riverains et des piétons. Un arrêté du maire sera dressé pour la règlementation de la circulation et la mise en place de la signalisation.

INFORMATIONS – S.TOUZELET

Sécurité : Dans le cadre du projet d'une installation de vidéos de protection, un cahier des charges a été adressé à plusieurs candidats pour des propositions de prix. Les offres seront analysées fin septembre. La commission se réunira le lundi 19 octobre à 18h30 en mairie.

L'Observatoire de Loire : L'association quitte le centre de Blois pour s'installer à côté du parc des Mées sur la commune de la Chaussée St Victor. L'Observatoire de Loire participe aux projets et actions liés à la valorisation de la Loire.

Bac Cour S/Loire-Montlivault : Vive succès pour une première saison estivale, plus de deux mille personnes ont pris le bac pour une traversée de trente minutes. Une rencontre avec les organisateurs (Montlivault/Cour S/Loire) pourrait être prévue d'ici la prochaine saison pour examiner la possibilité d'organiser un ou deux passages en début et fin de journée sur Ménars.

AUTRES SUJETS

Association des Maires : Les maires se sont mobilisés le vendredi 11 septembre au zoo de Beauval à Contres, jour de la venue du Président de la République. Une nouvelle action sera menée le samedi 19 septembre pour protester contre la baisse des dotations de l'Etat.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- Décision n° 2015-07 du 7 juillet 2015 portant sur la modification du schéma d'aménagement de la ZAC des Coutures
- Décision n° 2015-08 du 7 juillet 2015 portant sur la consultation d'aménageurs pour la ZAC des Coutures.
- Décision n° 2015-09 du 18 août 2015 portant sur la délivrance d'une concession dans l'ancien cimetière communal.
- Décision n° 2015-10 du 25 août 2015 portant sur le renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public.
- Décision n° 2015-11 du 1^{er} septembre 2015 portant sur un avenant au contrat d'assurance « Groupama Val de Loire ».

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri	Absent excusé – pouvoir à G.PREVOST	TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	